

2008/419 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DU CENTRE DE RESSOURCES ET D'ECHANGES POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - CR DSU RHONE-ALPES (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Participant au financement des actions de cette association, la Ville de Lyon siège aux Assemblées Générales.

Je vous propose la candidature de Louis LEVEQUE pour nous représenter.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

M. Louis LEVEQUE est désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein de l'Assemblée générale du Centre de Ressources et d'Echanges du DSU Rhône-Alpes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB